

Compte rendu du conseil municipal du 13 décembre 2022

Présents : Jean-Jacques Albié, Philippe Depoix, Jean-Luc Roulland, Patrick Salinié, Dominique Thibart, Didier Vergnoux, Carine Audit, Céline Audy (Duval), Muriel Manet, Solange Lamothe, Patricia Vinette.

Absents : Jean-Pierre Gauthier (procuration à Didier Vergnoux), Jean-Michel Delpéch (procuration à J. J. Albié), Régine Brusquand (procuration à Dominique Thibart), Mylène Galmot.

Secrétaire de séance : Solange Lamothe.

Le conseil était assisté de : Cécile Tasset, secrétaire de mairie.

Le compte rendu de la séance du 9 novembre est validé.

Personnel communal. Contrat assurance.

En contractant une assurance relative à la protection sociale des agents, la collectivité employeur est assurée pour les risques demeurant à sa charge.

Le conseil charge donc le maire de renouveler le contrat avec CNP Assurances pour l'année 2023.

SDE 24. Installation d'un compteur forain à la Boyne.

Afin de pouvoir proposer ce service aux foodtrucks qui s'installent sur la place, le maire est autorisé à solliciter le SDE 24, en charge de la compétence éclairage public, afin d'engager les études techniques nécessaires.

Budget principal. Décision modificative.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14, le conseil autorise la décision telle qu'elle suit de la section d'investissement :

- Réseaux de voirie (pôle des services) : augmentation : 2 600 euros ;
- Installations matériel outillage (pôle intergénérationnel) : augmentation 3 300 euros ;
- Installations générales (aménagement école) : diminution : - 5 900 euros.

Ainsi que la décision telle qu'elle suit de la section de fonctionnement :

- Personnel titulaire : augmentation : 5 100 euros ;
- Dépenses imprévues : diminution : - 5 900 euros.

CCSPN. Opération programmée d'amélioration de l'habitat (Opah). Volet primes communales.

Dans le cadre de l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat et de revitalisation rurale (Opah-RR), qui s'étalera de 2023 à 2027 à l'échelle de la communauté de communes, il convient de définir les critères d'attribution des primes communales intégrées à ladite opération : prime précarité énergétique (enveloppe annuelle, 3 000 euros. 15 dossiers, donc 3 par an) ; prime travaux lourds (enveloppe annuelle, 1 000 euros, 10 dossiers, donc 2 par an) ; prime autonomie (enveloppe annuelle, 1 000 euros, 10 dossiers donc par an) ; prime lutte contre la vacance (enveloppe annuelle, 1 500 euros, 1 dossier par an).

Cumulables avec la prime communautaire et les autres aides disponibles dans le cadre de l'Opah, ces soutiens financiers attribués aux propriétaires occupants ont pour objectif d'encourager la restauration des logements afin de les rendre sains et économes en énergie, mais aussi, dans la cas de la prime autonomie, d'aider les ménages concernés à adapter leur lieu de vie pour favoriser l'autonomie et le maintien à domicile des personnes âgées et/ou en situation de handicap.

Quant à la prime lutte contre la vacance, elle devrait encourager la remobilisation de logements vacants et la restauration des logements en mauvais état permettant ainsi l'accueil de nouveaux habitants à l'année sur la commune.

6500 euros devront donc être budgétisés par an. Si elles ne sont pas utilisées, ces subventions seront reportées et ajoutées à celles qui seront votées chaque année.

Transition écologique. Panneaux photovoltaïques salle des fêtes.

Enercip, association proposant le projet d'installation des panneaux photovoltaïques à ses frais sur le toit de la salle intergénérationnelle, a fait faire une étude concernant la faisabilité du projet. Cette étude demande la consolidation de la charpente par des tubes carrés en métal.

Après discussion, le conseil décide de ne pas mener le projet à terme, la majorité mettant en avant que l'esthétique du lieu pourrait être altérée et que la régie perdrait sa fonctionnalité. Enercip sera informée de cette disposition dans les meilleurs délais.

Questions diverses.

La mairie a mis une option pour l'achat d'un chalet du Marché de Noël de Sarlat. Vendu 840 euros TTC, ce petit local pourrait être installé afin d'accueillir le lieu de récupération d'objets, « l'Abri-don », projet retenu dans le cadre du budget participatif.

Concernant la recherche d'économies d'énergie, un diagnostic concernant les équipements électriques et les éclairages est en cours sur les bâtiments communaux. Des LED seront notamment progressivement installées partout où cela sera possible.